Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3822

Le groupe MGEN favorable à une régulation de la démographie médicale

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 4 juin 2012

Description :

Alors que le nouveau gouvernement semble considérer la question de l'accès aux soins comme prioritaire, l'Ordre des Médecins vient de se déclarer favorable à une régulation des installations des jeunes praticiens en fonction de la densité de la population médicale. Le groupe MGEN s'en réjouit.

Rencontres Sociales

Copyright © Rencontres Sociales

Alors que le nouveau gouvernement semble considérer la question de l'accès aux soins comme prioritaire, l'Ordre des Médecins vient de se déclarer favorable à une régulation des installations des jeunes praticiens en fonction de la densité de la population médicale. Le groupe MGEN s'en réjouit.

Il estime que le moment est venu d'une réflexion approfondie associant l'ensemble des acteurs de santé sur la démographie médicale, la rémunération des praticiens et le parcours de soins entre la ville et l'hôpital.

Le groupe MGEN considère que la médecine de premier recours doit être le point d'entrée dans la prise en charge en santé et le pivot de l'organisation des soins. Le médecin généraliste doit avoir les moyens de guider les patients et de les accompagner, pour les soins mais aussi la prévention ou l'éducation thérapeutique.
Dans cette perspective, une réflexion doit être menée concernant l'accessibilité aux soins, dans sa double dimension financière et géographique.

Une part forfaitaire, qui tiendrait compte des temps de coordination et de l'accompagnement des personnes atteintes de maladie chronique doit être introduite dans les modes de rémunération des professionnels de santé. Une part de rémunération à la performance en fonction d'objectifs de santé publique est également souhaitable.

Une juste rémunération permettrait d'envisager l'arrêt du secteur 2. Le groupe MGEN est également favorable aux mesures d'orientation des installations vers les zones sous-dotées, comme le suggère l'Ordre des Médecins. Ces mesures doivent s'accompagner de dispositifs de soutien à l'exercice de la médecine libérale en groupe (au sein de pôles et maisons de santé pluridisciplinaires) et au développement des coopérations entre professionnels de santé. Une telle politique devrait aider l'hôpital à se recentrer sur ses missions de service public et sur les actes nécessitant le recours à des plateaux techniques de haute valeur ajoutée.

Thierry Beaudet, président du groupe MGEN :
« La santé est un droit. La priorité absolue en matière de santé publique doit être l'accès aux soins de tous à des soins de qualité. Cet enjeu doit être traité dans sa double dimension financière et géographique. Mutuelle complémentaire et gestionnaire d'établissements de soins, le groupe MGEN est prêt à apporter son expérience et son expertise dans le débat public qui s'ouvre maintenant. »

Mutuelle santé / prévoyance / dépendance / retraite, le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et leur offre une couverture complémentaire. Via la mutuelle MGEN Filia, il propose une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Il gère également 33 établissements sanitaires et médico-sociaux : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées... En 2011, le groupe MGEN a protégé plus de 3,5 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Il fait partie du groupe Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire.

Copyright © Rencontres Sociales